



## **Communiqué de Presse n°157**

### **Les retraités en appellent aux Parlementaires.**

Ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre, les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027 devraient viser tout particulièrement les retraités, avec l'abaissement à 3000€ du plafond de l'abattement fiscal de 10 % et une sous-indexation des pensions comprises entre 1260€ et 2034€, les pensions supérieures à ce montant étant gelées.

La Confédération Française des Retraités s'indigne de ces dispositions qui font des retraités une population ciblée, appelée plus que d'autres à contribuer au redressement des comptes publics.

La CFR est bien consciente des difficultés que rencontre notre pays dont la dette et les déficits publics pénalisent sa compétitivité mais affirme qu'en aucun cas ces difficultés ne sont imputables aux retraités qui estiment avoir normalement mérité par leur travail et leurs cotisations les pensions qui leur sont dues selon les dispositifs et règles en vigueur.

En aucun cas ils ne constituent une catégorie de privilégiés.

La CFR espère donc que le Parlement, lors des débats sur ces deux projets de Loi, saura revenir sur ces mesures discriminatoires que rien ne justifie.

La CFR et les retraités seront particulièrement attentifs aux positions que prendront les uns et les autres.

**Pierre Erbs**

Président

Confédération Française des Retraités

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

© 2026 CFR - Confédération Française des Retraités, Tous droits réservés